

# Assurances soins ambulatoires



**DKV**

Les meilleurs soins.  
Pour toute la vie.

## DKV protège votre santé, toute l'année.

La médecine belge figure parmi les meilleures au monde. Depuis plus de 50 ans, DKV vous la rend accessible. Fort d'une expertise solide en matière d'assurances soins de santé, DKV vous propose une gamme complète d'assurances soins ambulatoires. Ces assurances couvrent vos frais médicaux du quotidien en dehors d'une hospitalisation, y compris toutes les maladies graves, tout au long de l'année. Vous êtes donc protégé 365 jours par an !

## Protection au quotidien et tranquillité d'esprit totale

Visites chez le généraliste ou le spécialiste, séances de kinésithérapie, examens médicaux, médicaments, lunettes... Les frais médicaux se suivent tout au long de l'année. Les séjours à l'hôpital sont par ailleurs de plus en plus courts et les soins médicaux sont le plus souvent dispensés en dehors d'une hospitalisation, dans le cabinet d'un spécialiste.

Ces frais médicaux du quotidien peuvent ainsi peser lourd sur votre budget santé, et ne sont pas ou que partiellement pris en charge par l'assurance maladie légale.

En optant pour une assurance soins ambulatoires de DKV, vous pourrez compter sur le remboursement :

- à 70 ou 80% du montant total supporté par le patient, y compris les suppléments d'honoraires ;
- de consultations et prestations médicales et paramédicales auprès d'un médecin, spécialiste et certains prestataires de soins (ex. dermatologue, cardiologue, kinésithérapeute, logopède, podologue, soins infirmiers, sage-femme), de l'imagerie médicale, de la biologie clinique et d'autres examens ;
- de médicaments ;
- de dispositifs médicaux (comme les verres de lunettes ou les lentilles de contact, les appareils auditifs, les prothèses médicales et membres artificiels, les semelles orthopédiques) (\*).

(\* ) DKV Daily Essential couvre uniquement les verres correcteurs.

## Conventionné ou non conventionné : les conséquences sur votre budget

Les médecins conventionnés appliquent les tarifs fixés dans l'accord médico-mutualiste, alors que les médecins non conventionnés décident eux-mêmes du tarif demandé. Ils facturent ainsi habituellement un supplément d'honoraires. Ceux-ci restent entièrement à charge du patient, car la mutuelle rembourse toujours le même montant, que votre médecin soit conventionné ou non. DKV se distingue dans ce domaine. En effet, nos assurances soins ambulatoires interviennent également pour au moins 70 % des suppléments d'honoraires, ce qui n'est pas le cas de la plupart des mutuelles. Ce n'est pas un luxe lorsque l'on sait qu'un grand nombre de spécialistes ne sont pas conventionnés (64 % des dermatologues et 57 % des ophtalmologues <sup>(1)</sup> sont dans ce cas) et que les suppléments d'honoraires ont fortement augmenté ces dernières années <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> <https://www.despecialist.eu/nl/nieuws/ruim-85-procent-van-de-artsen-geconventioneerd.html>

<sup>(2)</sup> <https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2019/03/28/ereloonsupplementen-buiten-het-ziekenhuis-patient-betaalt-tot/>

# Comparez nos assurances

Consultez le Document d'Information Produit (IPID) avant de souscrire une assurance. Ce document est disponible auprès de votre intermédiaire d'assurances, sur [www.dkv.be](http://www.dkv.be) ou auprès de DKV Belgium. Les pourcentages dans ce tableau représentent les taux de remboursement par DKV, après déduction de toute intervention légale/statutaire et autre, après expiration d'un stage d'attente général ou spécifique et après déduction de la franchise (si choisie par l'assuré). Ces taux sont maintenus en cas de non-intervention de l'assurance maladie légale belge.

DKV Daily Essential	DKV Daily Comfort	DKV Daily Premium
Couverture de base	Couverture étendue	La couverture la plus complète

<b>Consultations et prestations médicales et paramédicales</b> auprès d'un médecin, spécialiste et certains prestataires de soins (ex. dermatologue, cardiologue, kinésithérapeute, logopède, podologue, soins infirmiers, sage-femme), examens médicaux (ex. imagerie médicale, biologie clinique)	70%, suppléments d'honoraires inclus	70%, suppléments d'honoraires inclus	80%, suppléments d'honoraires inclus
<b>Médicaments</b>	70%	70%	80%
<b>Dispositifs médicaux</b> (ex. verres correcteurs de lunettes ou lentilles de contact, appareils auditifs, prothèses médicales et membres artificiels, semelles orthopédiques)	70% (uniquement verres correcteurs de lunettes, jusqu'à € 300, une fois tous les 3 ans)	70%	80%
<b>Prévention</b> - psychothérapie - vaccins	-	70%	80%
<b>Conseils nutritionnels/diététiques</b>	-	-	80%
<b>Médecines alternatives</b> (ostéopathie, chiropractie, homéopathie et acupuncture)	-	-	80%
<b>Chirurgie oculaire réfractive</b> (ex. LASIK)	-	-	80%
<b>Montant annuel couvert</b> - psychothérapie - vaccins - conseils nutritionnels/diététiques - chirurgie oculaire réfractive	1.500 € - - - -	3.000 € max 300 € max 100 € - -	20.000 € max 500 € max 100 € max 100 € max 1.000 €/œil
<b>Stage d'attente</b> - général - psychothérapie - conseils nutritionnels/diététiques - chirurgie oculaire réfractive	3 mois - - -	3 mois 12 mois - -	3 mois 12 mois 12 mois 36 mois

# DKV Daily Essential

## Couverture de base

L'assurance DKV Daily Essential couvre les soins médicaux ambulatoires les plus courants jusqu'à 1.500 € par année d'assurance.

## Les avantages :

**Consultations et prestations médicales et paramédicales auprès d'un médecin, spécialiste et certains prestataires de soins (ex. dermatologue, cardiologue, kinésithérapeute, logopède, podologue, soins infirmiers, sage-femme) et examens médicaux tels que l'imagerie médicale et la biologie clinique**

Remboursement à 70%, y compris les suppléments d'honoraires facturés par des médecins non-conventionnés

### Médicaments

Remboursement à 70%

### Verres correcteurs de lunettes

Remboursement à 70% et jusqu'à 300 €, une fois tous les 3 ans

**AssurPharma : envoi immédiat des attestations par votre pharmacien à DKV pour remboursement**

**Stage d'attente général de 3 mois**



## Principales exclusions

Affections et symptômes préexistants à la conclusion du contrat, frais encourus durant le stage, soins esthétiques, frais autres qu'une consultation en lien avec une stérilisation, la contraception et la procréation médicalement assistée, montures de lunettes, verres non-correcteurs de lunettes (de soleil) et lentilles de contact, soins dentaires, produits d'hygiène et cosmétiques, vitamines, minéraux et compléments alimentaires, coûts résultants de certains comportements de l'assuré (voir IPID).

# DKV Daily Comfort

## Couverture étendue

L'assurance DKV Daily Comfort propose une couverture étendue aux soins préventifs, avec des remboursements jusqu'à 3.000 € par année d'assurance.

## Les avantages :

**Consultations et prestations médicales et paramédicales auprès d'un médecin, spécialiste et certains prestataires de soins (ex. dermatologue, cardiologue, kinésithérapeute, logopède, podologue, soins infirmiers, sage-femme) et examens médicaux tels que l'imagerie médicale et la biologie clinique**

Remboursement à 70%, y compris les suppléments d'honoraires facturés par des médecins non-conventionnés

### Prévention

Séances de psychothérapie : remboursement à 70% et jusqu'à 300 € par année d'assurance

Vaccins : remboursement à 70% et jusqu'à 100 € par année d'assurance

### Médicaments

Remboursement à 70%

**Dispositifs médicaux (ex. verres correcteurs de lunettes ou lentilles de contact, appareils auditifs, prothèses médicales et membres artificiels, semelles orthopédiques)**

Remboursement à 70%

**AssurPharma : envoi immédiat des attestations par votre pharmacien à DKV pour remboursement**

**Stage d'attente général de 3 mois (12 mois pour la psychothérapie)**



## Principales exclusions

Affections et symptômes préexistants à la conclusion du contrat, frais encourus durant le stage, soins esthétiques, frais autres qu'une consultation en lien avec une stérilisation, la contraception et la procréation médicalement assistée, montures de lunettes et verres non-correcteurs de lunettes (de soleil), soins dentaires, produits d'hygiène et cosmétiques, vitamines, minéraux et compléments alimentaires, coûts résultants d'une utilisation incorrecte et/ou inappropriée de dispositifs médicaux, d'une négligence et d'une perte, coûts résultants de certains comportements de l'assuré (voir IPID).

# DKV Daily Premium

## La couverture la plus complète

DKV Daily Premium est notre assurance la plus complète en matière de soins médicaux ambulatoires, avec les remboursements les plus élevés, jusqu'à 20.000 € par année d'assurance.

## Les avantages :

**Consultations et prestations médicales et paramédicales auprès d'un médecin, spécialiste et certains prestataires de soins (ex. dermatologue, cardiologue, kinésithérapeute, logopède, podologue, soins infirmiers, sage-femme) et examens médicaux tels que l'imagerie médicale et la biologie clinique**

Remboursement à 80%, y compris les suppléments d'honoraires facturés par des médecins non-conventionnés

**Couverture des médecines alternatives (ostéopathie, chiropractie, homéopathie et acupuncture)**

Remboursement à 80%

### Prévention

Séances de psychothérapie : remboursement à 80% et jusqu'à 500 € par année d'assurance

Vaccins : remboursement à 80% et jusqu'à 100 € par année d'assurance

Conseils nutritionnels et diététiques : remboursement à 80% et jusqu'à 100 € par année d'assurance

**Chirurgie oculaire réfractive (ex. LASIK)**

Remboursement à 80% et jusqu'à 1.000 € par œil

### Médicaments

Remboursement à 80%



**Dispositifs médicaux (ex. verres correcteurs de lunettes ou lentilles de contact, appareils auditifs, prothèses médicales et membres artificiels, semelles orthopédiques)**

Remboursement à 80%

**AssurPharma : envoi immédiat des attestations par votre pharmacien à DKV pour remboursement**

**Stage d'attente général de 3 mois (12 mois pour la psychothérapie et les conseils nutritionnels/diététiques ; 36 mois pour la chirurgie oculaire réfractive)**

## Principales exclusions

Affections et symptômes préexistants à la conclusion du contrat, frais encourus durant le stage, soins esthétiques, frais autres qu'une consultation en lien avec une stérilisation, la contraception et la procréation médicalement assistée, chirurgie oculaire réfractive avant 25 ou après 49 ans, montures de lunettes et verres non-correcteurs de lunettes (de soleil), soins dentaires, tests génétiques préventifs, produits d'hygiène et cosmétiques, vitamines, minéraux et compléments alimentaires, coûts résultants d'une utilisation incorrecte et/ou inappropriée de dispositifs médicaux, d'une négligence et d'une perte, coûts résultants de certains comportements de l'assuré (voir IPID).

## Intéressé? N'hésitez pas à contacter directement votre intermédiaire d'assurances ou à consulter [www.dkv.be](http://www.dkv.be) pour plus d'information sur nos produits.

Votre intermédiaire d'assurances

- Ce document d'information a pour unique but de vous donner un aperçu général des principales couvertures et exclusions relatives à ces produits. Ce document n'est pas personnalisé en fonction de vos besoins spécifiques et les informations qui y sont reprises ne sont pas exhaustives.
- Pour toutes informations complémentaires concernant ces produits, vos droits et obligations, veuillez consulter les Conditions Générales d'Assurance et les Documents d'Information Produit (IPID) avant de souscrire. Ces documents sont disponibles auprès de votre intermédiaire d'assurances, sur [www.dkv.be](http://www.dkv.be) ou auprès de DKV Belgium.
- **DKV Belgium S.A.** | Rue de Lozum 25 | 1000 Bruxelles | [www.dkv.be](http://www.dkv.be) | Tél. : +32(0)2 287 64 11 | R.P.M. 0414858607, entreprise d'assurances de droit belge agréée sous le n°739, sous le contrôle de la Banque Nationale de Belgique, dont le siège est situé à 1000 Bruxelles, Bld de Berlaimont 14, fabricant de DKV Daily Essential, DKV Daily Comfort et DKV Daily Premium. Ces produits sont soumis au droit belge (branche 2 'maladie'). Offre via votre intermédiaire d'assurances et/ou via [www.dkv.be](http://www.dkv.be). Contrat à vie, non résiliable par l'assureur, sauf exceptions prévues par la loi.
- Pour les plaintes relatives à la gestion ou à la mise en oeuvre de ces produits, veuillez vous adresser au service Quality Control de DKV Belgium S.A. par courrier à l'adresse suivante : rue de Lozum 25, 1000 Bruxelles, par mail à [Qualitycontrol@dkv.be](mailto:Qualitycontrol@dkv.be) ou via le formulaire disponible sur notre site [www.dkv.be/fr/contact/une-plainte](http://www.dkv.be/fr/contact/une-plainte). Vous avez aussi la possibilité de vous adresser à l'Ombudsman des Assurances par courrier à l'adresse suivante : square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, par mail à [info@ombudsman-insurance.be](mailto:info@ombudsman-insurance.be) ou par téléphone au +32 (0) 2 547 58 71, sans préjudice de la possibilité d'engager une procédure judiciaire. Ce document est un support commercial au sens de l'A.R. du 25 avril 2014 imposant certaines obligations en matière d'information lors de la commercialisation de produits financiers auprès des clients de détail.

The DKV logo consists of the letters 'DKV' in a bold, sans-serif font. The 'D' and 'K' are green, while the 'V' is blue. The letters are set against a white background with a green and blue wave-like graphic behind them.

Les meilleurs soins.  
Pour toute la vie.